



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-368

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2025

Sommaire

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre Université Paris Cité /

75-2025-06-24-00006 - Arrêté de délégation de signature
n°2025-011 du 24 juin 2025 pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de
la santé publique (11 pages)

Page 3

GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale

75-2025-06-23-00007 - Délégation n°2025-016 - Délégation de
signature du directeur général (2 pages)

Page 15

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre
Université Paris Cité

75-2025-06-24-00006

Arrêté de délégation de signature n°2025-011 du
24 juin 2025 pris au titre de l'article R. 6147-10 du
Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature AP-HP.Centre-Université Paris Cité n°2025-011

Le Directeur Général du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.Centre-Université Paris Cité regroupant les hôpitaux Broca - La Collégiale, Cochin – Port-Royal, Corentin-Celton, l'hôpital européen Georges-Pompidou, Hôtel-Dieu, Necker-Enfants malades et Vaugirard – Gabriel-Pallez,

*Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,
Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,*

ARRÊTE

Article 1er

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Alban AMSELLI**, directeur adjoint du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Centre-Université Paris Cité par intérim, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.
- **Julie GRUNDLINGER**, secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Centre-Université Paris Cité par intérim, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

Article 2

Délégation générale de signature est donnée à :

Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice de l'hôpital Cochin - Port-Royal – Tarnier du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'hôpital Cochin - Port-Royal - Tarnier, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Aude BOILLEY-RAYROLES**, directrice de l'hôpital Cochin - Port-Royal - Tarnier, délégation est donnée à :

- **Jean-François AGULHON**, directeur des affaires médicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Hélène FAUSSER**, directrice de l'Hôtel-Dieu ;
- **Mehedi HENRY**, directeur des ressources humaines adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directeur des ressources humaines des hôpitaux Cochin-Port Royal et Hôtel-Dieu.

Article 3

Délégation générale de signature est donnée à :

Maya VILAYLECK, directrice de l'hôpital Necker-Enfants malades du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'hôpital Necker-Enfants malades, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Maya VILAYLECK**, directrice de l'hôpital Necker-enfants malades, délégation est donnée à :

- **Marie AYOUB**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directrice des affaires médicales de l'hôpital Necker-Enfants malades ;
- **Pascale FINKELSTEIN**, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Sylvie JACQUIN**, directrice des soins de l'Hôpital Necker-Enfants malades ;
- **Marie-Liesse LEFRANC**, directrice des ressources humaines adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directrice des ressources humaines de l'hôpital Necker-Enfants malades.

Article 4

Délégation générale de signature est donnée à :

Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de l'Hôpital européen Georges Pompidou – HEGP du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer, tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Hélène CART-GRANDJEAN**, directrice de l'HEGP, délégation est donnée à :

- **Nicolas CABERO-FLOREAN**, coordonnateur des soins du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité par intérim et directeur des soins de l'Hôpital européen Georges-Pompidou ;
- **Fabrice DION**, directeur des ressources humaines adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directeur des ressources humaines de l'HEGP ;
- **Sophie MARAVAL**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directrice des affaires médicales de l'HEGP ;
- **Nathalie SIEDLARZ**, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la Directrice de l'Hôpital Européen Georges Pompidou.

Article 5

Délégation générale de signature est donnée à :

Hélène FAUSSER, directrice de l'Hôtel-Dieu du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'Hôtel-Dieu, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Hélène FAUSSER**, directrice de l'Hôtel-Dieu, délégation est donnée à :

- **Aude BOILLEY-RAYROLES**, directrice de l'hôpital Cochin - Port-Royal – Tarnier du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Anne VERGEAU**, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la Directrice de l'Hôtel-Dieu.

Article 6

Délégation générale de signature est donnée à :

Emmanuel LAVOUÉ, directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale du GHU AP-HP.Centre - Université Paris Cité, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard - Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Emmanuel LAVOUÉ**, directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Damien THIBAUT**, directeur délégué des hôpitaux Broca et La Collégiale ;
- **Chloé LEBLOND**, directrice déléguée de l'hôpital Vaugirard-Gabriel-Pallez ;
- **Pascale TETAUUPU**, régisseur d'avances et de recettes des hôpitaux HEGP, Corentin-Celton et Vaugirard – Gabriel-Pallez ;
- **David DAYLIES**, directeur des opérations des hôpitaux Broca, La Collégiale, Corentin-Celton et Vaugirard – Gabriel-Pallez.

à l'effet de signer les décisions relatives à l'admission et au séjour des patients et notamment celles relatives :

- à l'état civil,
- aux naissances,
- à la sortie des patients,
- ainsi qu'aux soins psychiatriques sans consentement, prises en application des titres I et II du livre II de la 3ème partie législative du code de la santé publique, ceci y compris les saisines de l'autorité judiciaire concernant les décisions relatives à l'isolement et à la contention

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Damien THIBAUT**, directeur délégué des hôpitaux Broca et La Collégiale à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directeur des hôpitaux Broca et La Collégiale dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- **Chloé LEBLOND**, directrice déléguée de l'hôpital Vaugirard-Gabriel-Pallez à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directrice de l'hôpital Vaugirard dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 7

Délégation de signature est donnée à :

- **Jean-François AGULHON**, directeur des affaires médicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Anne-Cécile BARD**, directrice de la communication du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Sandrine BRICAUD-DEWEZ**, directrice des investissements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Nicolas CABERO-FLOREAN**, coordonnateur des soins du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité par intérim à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Aude CHABOISSIER-VICHERAT**, directrice de cabinet du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants de ses attributions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G, H et J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Pascale FINKELSTEIN**, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, D, E, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Jérôme GUERIN**, directeur par intérim des systèmes d'information du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Samia IBGAZENE**, directrice des ressources humaines du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Youness IDRISSE**, directeur des achats, services économiques et logistiques du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Delphine LUX**, directrice de la stratégie et de la recherche du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Gabrielle RECAMIER**, directrice du mécénat et de la politique culturelle du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Kévin TORTET**, directeur des finances du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 8

En cas d'empêchement de **Pascale FINKELSTEIN**, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Florence NETZER**, pharmacien hospitalier, adjointe à la directrice de la qualité, gestion des risques, du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Christophe FIGLAREK**, directeur de la qualité, gestion des risques, et relations des usagers adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, tous les actes

ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

- **Patrick LITTAUER**, attaché d'administration hospitalière, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour le GHU APHP Centre-Université Paris Cité, et ceci uniquement pour les matières figurant aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé
- **Christine MARCHAL**, ingénieur hospitalier, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Denis MATRAY**, ingénieur hospitalier, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Valérie LE CAMUS**, cadre supérieure de santé, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour le GHU APHP.Centre - Université Paris Cité, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Cerise MAHUIER**, chargée de mission, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour le site de l'HEGP, pour les matières figurant au paragraphe H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Anaïs HOMAGE**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les sites de l'HEGP, Cochin, Hôtel Dieu, Broca-La Collégiale, Corentin Celton et Vaugirard pour les matières figurant aux paragraphes E et H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Alma YVON**, chargée de mission, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les hôpitaux de Cochin, Hôtel Dieu et Broca, pour les matières figurant au paragraphe H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Malika LE FLOCH**, chargée de mission, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les hôpitaux de Pompidou et Vaugirard, pour les matières figurant au paragraphe H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Juliette THOMAS**, chargée de mission, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les hôpitaux de Pompidou et Vaugirard, pour les matières figurant au paragraphe H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 9

En cas d'empêchement de **Samia IBGAZENE**, directrice des ressources humaines du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Fabrice DION**, directeur des ressources humaines adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Mehedi HENRY**, directeur des ressources humaines adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Marie-Liesse LEFRANC**, directrice des ressources humaines adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Alexia BAUR**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Dalila DJEDIDI**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Julien DURAND-RENIER**, chargé de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Christine ROUZEAU**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Jennifer DUCLOVEL**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Sylvie NELSON**, coordinatrice sur le secteur Formation Continue du PNM pour le GHU AP-HP Centre Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

- **Eve NETO**, adjointe au secteur formation du GHU AP-HP. Centre – Université Paris Cité, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G relevant de son domaine de compétences, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Prisca DEBELLE**, responsable carrière-paie de Cochin-Port-Royal, Broca et Hôtel-Dieu, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Laurence LATASTE**, responsable carrière-paie de l’HEGP, Corentin-Celton et Vaugirard, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Hafida AMANI**, responsable carrière-paie de Necker, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 10

En cas d’empêchement de **Kévin TORTET**, directeur des finances du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Dr Marion FAGES**, directrice des finances adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et cheffe de service du département d’information médicale du GHU, à l’effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Antoine LETIERS**, directeur des finances adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l’effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Guillem GONZALEZ-FONT**, attaché d’administration hospitalière, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Nathalie CASPERS**, attachée d’administration hospitalière, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Gilles DARGER**, chargé de mission, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Clarisse SAUVAJOT**, attachée d’administration hospitalière, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Corinne GARRIDO**, attachée d’administration hospitalière, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Pascale TETAUUPU**, attachée d’administration hospitalière, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Gloria BARREAU**, adjoint des cadres, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Khadija EL BADRI**, adjoint administratif, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Carole IOTTI**, adjoint des cadres hospitaliers, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Johann MONLOUIS**, adjoint administratif, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Misa SPASOJEVIC**, adjoint des cadres hospitaliers, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Michel René VINCIGUERRA**, adjoint des cadres, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Nadia WALPOLE**, adjoint des cadres hospitaliers, à l’effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l’arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 11

En cas d'empêchement de **Jean-François AGULHON**, directeur des affaires médicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Sophie MARAVAL**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Marie AYOUB**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Magalie LAMBERT**, attachée d'administration hospitalière principale à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Josette JUBERT**, faisant fonction d'adjoint des cadres hospitalier à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Clara HAUTELIN**, attachée d'administration hospitalière, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Philippe VOISIN**, faisant fonction d'adjoint des cadres hospitalier à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Romuald BOUCHER**, faisant fonction d'adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 12

En cas d'empêchement de **Youness IDRISSE**, directeur des achats, services économiques et logistiques du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Clara JEGARD**, directrice adjointe des achats, services économiques et logistiques du GHU APHP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 – C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Amaury JACQUELOT**, responsable du Département Achat, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Mélanie ALTON**, coordinatrice logistique de l'hôpital Cochin – Port Royal, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Betty LE SELLIN**, coordinatrice logistique de l'Hôpital Necker-Enfants Malades, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Stéphane DE TOMASI**, coordinateur logistique de l'Hôpital Européen Georges Pompidou, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Sébastien HAMEL**, coordinateur logistique des sites Corentin Celton, Vaugirard et Broca, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Stéphan LAUX**, responsable restauration Cochin, Hôtel Dieu et Necker à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Ferhat FERHANI**, responsable restauration Broca, Corentin Celton et Vaugirard, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 13

En cas d'empêchement de **Nicolas CABERO-FLOREAN**, coordonnateur des soins du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité par intérim et directeur des soins de l'Hôpital européen Georges-Pompidou, délégation est donnée à :

- **Simone CASTIN**, directrice des soins de Corentin Celton, Vaugirard et Broca, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Sylvie JACQUIN**, directrice des soins de l'Hôpital Necker-Enfants malades et Broca, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Anne GUILLOU**, adjointe au coordonnateur général des soins de l'HEGP, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Céline POINTEAU**, adjointe à la Directrice des soins de Corentin Celton, Vaugirard et Broca, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Virginie JUIN-LEONARD**, adjointe à la Directrice des soins de l'Hôpital Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Francine OCCHIMINUTTI**, adjointe au Directeur des soins des Hôpitaux Cochin - Port-Royal – Tarnier et l'Hôtel-Dieu, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 14

En cas d'empêchement de **Sandrine BRICAUD-DEWEZ**, directrice des investissements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Sébastien PONS**, directeur des équipements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Jean-Luc SAILLOUR**, directeur technique, maintenance et sécurité incendie, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Laurent MINET**, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de leur domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Yan AVISSE**, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de leur domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Hervé GUICHETEAU**, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de leur domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Claire ARCHIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Agnès WOELFFEL**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 15

En cas d'empêchement de **Sébastien PONS**, directeur des équipements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Jean-Michel BRETAGNE**, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Eric DESCHAMPS**, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Solène GAC**, ingénieure biomédicale, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

- **Sarah PINEAU**, ingénieure biomédicale référente du site HEGP, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Claire ARCHIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Agnès WOELFFEL**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 16

En cas d'empêchement de **Jérôme GUERIN**, directeur par intérim des systèmes d'information du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Sylvie POUGEADE**, responsable de la Direction des systèmes d'information locale, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G relevant de son domaine et de son périmètre, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Florence CHAMBERY**, responsable de la Direction des systèmes d'information locale, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G relevant de son domaine et de son périmètre, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Jean-Marc MULET**, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer pour les affaires courantes, uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et D de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Nabil EL HAOUARI**, responsable de la Direction des systèmes d'information locale et responsable par intérim de la convergence SI HEGP, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G relevant de son domaine et de son périmètre, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

Article 17

En cas d'empêchement de **Delphine LUX**, directrice de la stratégie et de la recherche du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Esphand MIKAILI**, directeur adjoint de la stratégie et de la recherche du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, et coordonnateur de la plateforme d'expertise maladies rares, à l'effet de signer pour tous les actes ressortissants de ses attributions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Véronique RICHARD**, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la directrice, chargée du projet médical, des autorisations et des conventions, à l'effet de signer tous les actes ressortissants de ses attributions, ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, G relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Chérif BENHAMMANI**, responsable administratif et financier de la cellule recherche et innovation (CERI) du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants de ses attributions en recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, G relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Pauline CAVALLINI**, chargée de mission recherche, adjointe au responsable de la CERI, à l'effet de signer les ordres de mission, les bons de commande et les appels de fonds relatifs aux projets de recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Aurore HATTABI**, chargée de mission recherche, adjointe au responsable de la CERI, à l'effet de signer les ordres de mission, les bons de commande et les appels de fonds relatifs aux projets de recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Clarisse HIERSO-DISSAUX**, chargée de mission administrative, adjointe au responsable de la CERI, à l'effet de signer les ordres de mission, les bons de commande et les appels de fonds relatifs aux projets de recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Céline LE REST**, chargée de mission recherche, adjointe au responsable de la CERI, à l'effet de signer les ordres de mission, les bons de commande et les appels de fonds relatifs aux projets de recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 18

En cas d'empêchement de **Anne-Cécile BARD**, directrice de la communication du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Valérie METRAL**, adjointe à la directrice de la communication GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Ugo CARRIER**, responsable de la communication des hôpitaux Broca, Corentin-Celton et Vaugirard – Gabriel-Pallez, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Marine ROUSSEAU**, responsable de la communication de l'hôpital Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Véronique LO CASTO**, responsable de la communication de l'HEGP, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Claire PATRELLE**, directrice de la communication de l'hôpital Cochin-Port-Royal, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 19

Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde du GHU, dans le champ d'attribution du directeur général du groupe hospitalier du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative GHU qu'ils sont amenés à assurer des Hôpitaux Broca - La Collégiale, Cochin – Port-Royal, Coarentin-Celton, Georges-Pompidou, Hôtel-Dieu, Necker-Enfants malades et Vaugirard-Gabriel Pallez en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative.

Les administrateurs de garde du GHU sont :

- Alban AMSELLI, directeur adjoint par intérim du GHU
- Aude BOILLEY RAYROLES, directrice de l'Hôpital Cochin-Port-Royal
- Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de l'HEGP
- Pascale FINKELSTEIN, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité
- Didier FRANDJI, directeur du GHU
- Julie GRUNDLINGER, secrétaire générale par intérim du GHU et directrice de l'Hôtel-Dieu
- Emmanuel LAVOUÉ, directeur des Hôpitaux Coarentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale
- Maya VILAYLECK, directrice de l'Hôpital Necker-Enfants malades

Article 20

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur général du groupe hospitalier du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer des Hôpitaux Cochin - Port-Royal - Tarnier, Hôtel-Dieu et Broca – La Collégiale en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier : Hôpitaux COCHIN - BROCA/LA COLLEGIALE - HOTEL-DIEU :

- Jean-François AGULHON, directeur d'hôpital
- Christelle CHOÏ, directrice d'hôpital
- Hélène FAUSSER, directrice d'hôpital
- Christophe FIGLAREK, directeur d'hôpital
- Mehedi HENRY, directeur d'hôpital
- Youness IDRISSE, directeur d'hôpital
- Fabrice LANGUMIER, directeur d'hôpital
- Samia IBEGAZENE, directrice d'hôpital

Administrateurs de garde en second : Hôpitaux COCHIN - HOTEL-DIEU

- Claire ARCHIER, attachée d'administration Hospitalière
- Jean Michel BRETAGNE, ingénieur biomédical
- Gilles DARGER, chargé de mission
- David DAYLIES, ingénieur hospitalier

- Audrey DESMONS, ingénieure en chef
- Dalila DJEDIDI, attachée d'administration Hospitalière
- Magalie LAMBERT, attachée d'administration Hospitalière
- Denis MATRAY, ingénieur hospitalier
- Sylvie POUGEADE, ingénieure Hospitalier

Article 21

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur général du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital universitaire Necker-Enfant Malades en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier : HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES

- Marie AYOUB, directrice d'hôpital
- Florence BAGUET, directrice d'hôpital
- Laure BOQUET, directrice d'hôpital
- Guillaume HUART, directeur d'hôpital
- Sylvie JACQUIN, directrice des soins
- Marie-Liesse LEFRANC, directrice d'hôpital
- Delphine LUX, directrice d'hôpital
- Esphand-Yar MIKAILI-ZANGENEH, directeur d'hôpital
- Pascale ROCHER, directrice d'hôpital
- Kevin TORTET, directeur d'hôpital
- Vincent VAUCHEL, directeur d'hôpital
- Lara VINAUGER, directrice d'hôpital

Administrateurs de garde en second : HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES

- Alexia BAUR, adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines
- Sandra BELLARD, adjoint des cadres hospitaliers
- Sandrine BREARD, adjointe au contrôle de gestion RH
- Amaury JACQUELOT, responsable du Bureau des Achats
- Virginie JUIN-LEONARD, adjointe au Coordonnateur Général des Soins
- Patrick LITTAUER, responsable des Affaires Générales
- Christine ROUZEAU, adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines
- Clarisse SAUVAJOT, adjointe au directeur-adjoint chargé des Finances

Article 22

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur général du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'HEGP, Corentin-Celton et Vaugirard, en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier : HEGP - CORENTIN-CELTON - VAUGIRARD-GABRIEL PALLEZ

- Claire BRU, directrice d'hôpital
- Pauline BUTHIER, chargée de mission
- Nicolas CABERO-FLOREAN, directeur des soins
- Simone CASTIN, directrice des soins
- Hélène COULONJOU, directrice d'hôpital
- Emmanuel DE BERNIERES, directeur d'hôpital
- Fabrice DION, directeur d'hôpital
- Sophie MARAVAL, directrice d'hôpital
- Damien THIBAULT, directeur d'établissement sanitaire, social et médicosocial

Administrateurs de garde en second :

HEGP

- Per-Yann BALANANT, cadre supérieur de santé
- Nabil EL HAOUARI, ingénieur en chef
- Guillem GONZALEZ-FONT, attaché d'administration hospitalière
- Nathalie JULY, adjoint des cadres hospitaliers
- François LANDRAC, directeur d'hôpital
- Betty LE SELLIN, ingénieur hospitalier

- Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière
- Agnès WOELFFEL, attachée d'administration hospitalière

CORENTIN-CELTON - VAUGIRARD-GABRIEL PALLEZ

- Coryse ARNAUD, attachée d'administration hospitalière
- Karine GAUDRY-VIDAL, cadre supérieur de santé, coordinatrice qualité gestion des risques
- Sébastien HAMEL, coordinateur logistique des sites Corentin Celton, Vaugirard et Broca,
- Anaïs HOMAGE, attachée d'administration hospitalière
- Chloé LEBLOND, directrice déléguée de l'hôpital Vaugirard Gabriel-Pallez,
- Clara JEGARD, directrice d'hôpital
- Sorya LANFRANCHI, directrice d'hôpital
- Emmanuel LAVOUÉ, directeur des Hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale
- Christine MAIGNAN, adjoint des cadres
- Pascale TETAUUPU, attachée d'administration hospitalière

Article 23

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et abroge le précédent.

Fait à Paris, le 24 juin 2025
Directeur du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité

SIGNE

Didier FRANDJI

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2025-06-23-00007

Délégation n°2025-016 - Délégation de signature
du directeur général

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION GENERALE**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 26 septembre 2024, renouvelant Monsieur Guillaume COUILLARD dans ses fonctions de Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2024 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 juin 2022 nommant Monsieur Stéphane PIERREFITTE Adjoint au Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 23 juin 2022 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 16 juin 2025 nommant Monsieur Laurent AUBERT au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences à compter du 23 juin 2025 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Aline COUDRAY au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Noémie SCHOEDEL au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Solenne BARAT-CLERC au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2024 nommant Monsieur Aurélien STIVAL au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences à compter du 2 janvier 2025 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

D E C I D E

Article 1

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Guillaume COUILLARD, Directeur, délégation est donnée **à Monsieur Stéphane PIERREFITTE, Adjoint au Directeur**, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les actes de gestion et de disposition de l'établissement.

Article 2

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur COUILLARD et de Monsieur PIERREFITTE, délégation est donnée **à Monsieur Laurent AUBERT, Secrétaire Général**, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les actes de gestion et de disposition de l'établissement.

Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur COUILLARD, de Monsieur PIERREFITTE et de Monsieur AUBERT, délégation, concernant tous les actes de gestion de l'établissement, est donnée à :

- **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur adjoint chargé des finances, des admissions, de la facturation, des régies et des plateaux techniques, Directeur du site Sud du GHU Paris,**
- **Madame Aline COUDRAY, Directrice adjointe chargée des innovations organisationnelles et du partenariat patient, Directrice des sites Nord du GHU Paris,**
- **Madame Noémie SCHOEBEL, Directrice adjointe chargée des ressources humaines et de la formation,**
- **Madame Solenne BARAT-CLERC, Directrice déléguée du Pôle Neuro Sainte-Anne et Directrice du site Institut Paris Brune,**
- **Monsieur Aurélien STIVAL, Directeur de la politique médicale et des partenariats, Directeur du site Henri Ey.**

Article 4

Dans le cadre de la présente délégation de signature, tout évènement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement doit être signalé au Directeur.

Article 5

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 6

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 juin 2025

signé

Guillaume COUILLARD
Directeur